



## Pénal pour mineur aide merci

Par **laurent33\_old**, le **08/08/2007** à **20:38**

bonjour ,

je me tourne vers vos lumières etant un peu paniqué par ce qui m'arrive ! merci d'avance de vos réponses :

j'ai un fils de 13 ans qui a fait des bêtises quant il avait 11 ans avec deux copains a lui ! ils ont cassé une porte d'une école et volé la somme de 100 euros , puis on a visité un château (avec porte déjà fracturé) et cassé des assiettes et des verres !

la semaine dernière mon fils se promène dans la campagne avec d'autres copains a lui ! et ont craché sur un véhicule ! le propriétaire a porté plainte et ils se sont fait convoquer à la gendarmerie ! les gendarmes m'ont demandé de leur laisser mon fils pendant 4 heures et l'ont interrogé ! ils lui ont demandé s'il n'avait pas fait d'autres bêtises ! il a avoué les autres délits qu'il avait fait 2 ans plus tôt !

j'ai reçu par la suite un document me convoquant moi et mon fils au tribunal pour un rappel à la loi pour le dernier délit (si c'est un délit) d'avoir craché sur un véhicule ! mais plus grave aujourd'hui je viens de recevoir un appel des gendarmes me demandant de venir demain chercher une convocation pour les faits d'il y a deux ans ! pour être jugé en Pénal ... je suis très inquiet de ce qui va se passer pour mon fils ! et a priori personne ne veut m'en dire plus ! mon fils n'est pas un voyou ! il a simplement fait des bêtises à 11 ans et a été fortement puni la dessus ! je suis inquiet qu'il soit considéré comme un délinquant et en subisse des conséquences répressives fortes !  
merci de votre aide !

Par **Adam Kadamon**, le **16/08/2007** à **14:36**

Bonjour,

Etant donné son âge au moment des faits votre fils n'encourt aucune peine privative de liberté. Il sera jugé et écoperera d'une peine dite éducative au plus. Cela vaut pour les faits d'il y a deux ans.

Concernant les faits récents, ce que vous appelez un rappel à la loi va être, je pense une admonestation. Il ne sera pas condamné au sens strict du terme mais il va être mis face à ses actes et recevra un avertissement.

Cordialement.